

Yves Fréchette		
Département des sciences de l'environnement		
Automne 2019		
GEO1100-00	<b>Géographie et aménagement du territoire (3 crédits)</b>	2-3
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

## 1. DESCRIPTION DU COURS

S'initier aux études géographiques et à l'intervention du géographe dans le processus général de l'aménagement du territoire.

Concepts relatifs à l'aménagement du territoire. Processus et phases de l'aménagement. Cadres géographiques de l'aménagement. Cadres législatifs de l'aménagement du territoire au Québec: loi sur l'aménagement et l'urbanisme, loi sur la protection du territoire agricole et autres. Le rôle des principaux intervenants. Rôles des études géographiques et des géographes en aménagement. Analyse critique de documents d'aménagement régional, urbain et rural. Comme élément de comparaison, l'aménagement du territoire tel que vécu dans un autre pays, tel la France, la Suisse ou les États-Unis.

## 2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Depuis les débuts d'une réflexion approfondie sur l'aménagement du territoire au cours de la Révolution tranquille au Québec, les débats d'aménagement ne cessent d'occuper la société. Que l'on pense aux débats sur l'implantation des éoliennes, au réaménagement de l'échangeur Turcot à Montréal ou aux choix d'aménagement suite aux inondations, cette préoccupation d'aménager est présente partout sur le territoire. Quels sont les objectifs poursuivis par l'aménagement? Comment aménage-t-on le territoire du Québec? Qui sont les acteurs de l'aménagement? Dans quel cadre institutionnel les pratiques d'aménagement s'insèrent-elles? Et enfin, qu'implique le renouvellement des pratiques aménagistes dans le contexte de la recherche d'un développement durable des territoires?

Dans ce contexte, les objectifs généraux du cours Géographie et aménagement du territoire sont de :

- Initier l'étudiant aux approches et théories de l'aménagement du territoire et de la planification territoriale;
- Familiariser l'étudiant avec les acteurs et les principales mesures légales de l'aménagement du territoire au Québec et de la gestion de l'environnement;
- Amener l'étudiant à développer sa compréhension des enjeux et des pratiques de l'aménagement au Québec.

### 3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de :

- Connaître les finalités, les principales approches des pratiques de l'aménagement et les principales théories de la planification territoriale;
- Identifier les lois et les acteurs clés de l'aménagement qui agissent dans différents contextes sociospatiaux ainsi que les pouvoirs de ces acteurs;
- Connaître et identifier les principales mesures légales de l'aménagement du territoire s'appliquant dans différentes situations et notamment ceux en lien avec la gestion de l'environnement;
- Décrire, analyser et formuler un problème concret et contemporain d'aménagement du territoire;
- Évaluer la portée des outils et des pratiques d'aménagement pour identifier dans quelle mesure ils répondent aux problématiques dans différents contextes.

**DANS UN CAS DE FORCE MAJEURE, UN ÉTUDIANT QUI S'EST ABSENTÉ À UN EXAMEN PEUT AVOIR DROIT À UN EXAMEN DE COMPENSATION. IL DOIT OBLIGATOIREMENT DANS LES CINQ JOURS OUVRABLES SUIVANT LA TENUE DE L'EXAMEN, SOUMETTRE UNE DEMANDE AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT.**

### 4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

**Horaire régulier (sur 15 semaines) :**

L'horaire donné ci-après est d'abord et avant tout indicatif. Des ajustements seront apportés pour mieux tenir compte des caractéristiques, des attentes spécifiques et du rythme de progression des étudiants inscrits au cours.

Date	Contenu	Lectures, travaux et directives	Remise des travaux/Examens
09-09-2019	Introduction générale à l'aménagement du territoire. Présentation du plan de cours.	Le lexique de l'aménagement du territoire	
<b>PARTIE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU QUÉBEC</b>			
16-09-2019	Mise en perspective historique de l'aménagement du territoire au Québec et dans le monde. Organisation territoriale, acteurs et les lois.	Présentation du travail de session	
23-09-2019	Analyse comparative des concepts et processus d'aménagement du territoire et de développement régional	Notes de cours	
30-09-2019	Outils et pouvoirs des municipalités et municipalités régionales de comté. Schéma d'aménagement	<a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca">www.mamrot.gouv.qc.ca</a>	<b>Coaching auprès des étudiants pour le travail de session</b>
<b>07-10-2019</b>	Outils et pouvoirs des municipalités locales et régionales de comté (suite)	Conférencier invité	<b>Coaching (suite)</b>

14-10-2019	<b>CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE</b>		
21-10-2019	<b>SEMAINE DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES (du 21 au 25 octobre 2019)</b>		
28-10-2019			<b>Examen de mi-session</b>
04-11-2019	La Loi sur la protection du territoire agricole, le développement durable et la protection des milieux humides	Les plans de développement de la zone agricole (PDZA) <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA">www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA</a>	
<b>PARTIE 2: GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU QUÉBEC</b>			
11-11-2019	Aménagement et participation publique : syndrome Nimby, acceptabilité sociale des projets	Le règlement sur la participation publique <a href="http://www.mamh.gouv.qc.ca">www.mamh.gouv.qc.ca</a>	
18-11-2019	Aménagement des collectivités durables : étude de cas	Loi sur le développement durable <a href="http://www.collectivitesviables.org">www.collectivitesviables.org</a>	<b>Conférencier invité</b>
25-11-2019	Les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique	Lecture : article 5 de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire	<b>Conférencier invité</b>
02-12-2019	Les principaux défis de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement régional	Notes de cours	<b>Présentation des travaux de session</b>
09-12-2019	Présentation des travaux de session Synthèse		<b>Présentation des travaux de session</b>
16-12-2019			<b>Examen de fin de session</b>

## 5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Au plan pédagogique, les séances sont organisées de manière à laisser une large place aux questions et aux réflexions des étudiants, ainsi qu'à des exercices en équipe et individuels pour favoriser l'apprentissage de l'étudiant. Des quiz sont proposés en fin de séance pour préparer les étudiants aux examens. Ainsi, à côté des exposés magistraux par le professeur ou occasionnellement par des conférenciers invités, des exercices d'analyses de document (rapport, film), de mise en application, et de mise en situation, ainsi que des études de cas sont réalisées durant les séances. Des microséminaires sont également organisés autour des textes à lire quand ceux-ci s'y prêtent. Ces exercices et séminaires, ainsi que les conclusions qui en sont tirées, font partie intégrante du cours et sont donc sujets à matière d'examen. La formule pédagogique met également à profit le portail de cours (dépôt des notes de cours et de documents complémentaires, dépôt des travaux par les étudiants, etc.).

Parallèlement aux séances hebdomadaires en classe, chaque étudiant doit consolider et approfondir ses connaissances à l'aide de lecture et des travaux.



***Veillez prendre note qu'il est interdit de prendre des photos ou des enregistrements audiovisuels dans les salles de cours, et ce, sans le consentement de l'enseignant concerné.***

## 6. BIBLIOGRAPHIE

BISAILLON, V. *Défense nouveau genre*. Continuité, n°117, 2008, p. 39-41.

DIONNE, H. *Le bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) revisité. Acte fondateur québécois de la planification régionale et démocratique*. In: Lafontaine, D. Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski, 2002.

GAUDREAU, V. *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles : cultiver le paradoxe*. Continuité 109 : 40-42, 2006.

RANDOLPH, J. *The Role of the Planner*. In: Environmental Land Use Planning and Management. Island Press, 2003, p. 29-32.

### Ouvrage obligatoire

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (2015). *Guide La prise de décision en urbanisme*. Disponible en ligne :

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme>

### Ouvrages complémentaires

#### **Ouvrages généraux**

MERLIN, P. et F. CHOAY. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (3<sup>e</sup> édition)*. Paris, Presses universitaires de France, 2000, 902 p.

#### **Ouvrages québécois**

BINET, C. *Le contrôle de l'étalement urbain au Québec. 25 ans de valse-hésitation*. Organisations et territoires, vol. 13, n°1, 2004, p. 83-90.

BLAIS, P. et A. CARON. *Agenda 21, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?* Fiche de veille, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et Régions, 2007, 15 p.

BLAIS, P. et A. CARON. *Schémas d'aménagement et gestion de l'urbanisation*. Revue Municipalité, octobre – novembre, 1998, p. 17-20.

CÔTÉ, G. et C. GAGNON. *Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie*. Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma), Nouvelles pratiques sociales, vol. 18, n°1, 2005, p. 57-72.

DOMON, D. (dir). *Le paysage humanisé au Québec, Nouveau statut, nouveau paradigme*. Presses de l'Université de Montréal, 2009.

GAGNON, C. (Éd) et E. ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21<sup>e</sup> siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*. [En ligne] <http://www.a21l.qc.ca/>, 2007.

- HÉRITIER, S. et C. MOUMANEIX. *Protection et gestion dans les parcs nationaux canadiens et états-uniens : Quelques enjeux actuels*. Cahiers de géographie du Québec, vol. 51, n°143, 2007, p. 155-176.
- MAMR. *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*. Guide explicatif, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et Régions, 2007, 77 p.
- MAMR. *La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social*. Direction de l'aménagement et du développement local, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2005, 38 p.
- MORIN, R. *La régionalisation au Québec*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 2006, 80 p.
- PAQUETTE, S., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. DOMON. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. MCCCCF, Québec, 2008, 96 p.
- PILETTE, D. et J.-F. TRIBILLO. *L'urbanisme*. Montmagny, Fischer Presses, 1993.
- PROULX, M.-U. *L'économie des territoires au Québec : aménagement, gestion, développement*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2002, 364 p.
- TRÉPANIÉ, M.-O. *Le nouvel urbanisme doit mieux intégrer les gens, les activités et les équipements*. Revue Municipalité, décembre – janvier, 2000, p. 12-15.
- VACHON, B. *Quelques aspects géographiques, financiers et politiques du zonage agricole au Québec*. Recherches sociographiques, vol. XXIX, n°2-3, 1988, p. 417-430.
- WOLFE, J. M. *Retour sur le passé : un survol historique de l'urbanisme canadien*. Plan Canada, 1994, p. 10-34.

## **AUTRES INDICATIONS**

La présence et la ponctualité ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation sommative, mais surtout parce que les travaux et productions qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

## 7. FICHE D'ÉVALUATION

### Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100 %)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
Examen de mi- session	30 %	-	30 %	<b>28 octobre 2019</b>
Présentation des travaux		10 %	10 %	<b>2 et 9 décembre 2019</b>
Travail de session		30 %	30 %	<b>9 décembre 2019</b>
Examen final	30 %	-	30 %	<b>16 décembre 2019</b>
<b>Total des éléments de l'évaluation</b>	<b>60 %</b>	<b>40 %</b>	<b>100 %</b>	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 223 - *Règlement des études de premier cycle.*)

**DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT**  
**PROGRAMMES DE GÉOGRAPHIE**  
**SYSTÈME DE NOTATION : UN COMPLÉMENT**

**TABLE D'ÉQUIVALENCES ENTRE LES COTES LITTÉRALES,  
LES VALEURS NUMÉRIQUES ET LES POURCENTAGES**

E	0	[0, 50[
D	1	[50, 54[
D+	1,3	[54, 58[
C-	1,7	[58, 62[
C	2,0	[62, 66[
C+	2,3	[66, 70[
B-	2,7	[70, 74[
B	3,0	[74, 78[
B+	3,3	[78, 82[
A-	3,7	[82, 86[
A	4,0	[86, 90[
A+	4,3	[90, 100]
<b>Moyenne</b>	<b>2,4</b>	<b>70 %</b>

---

**Remarque :** Par exemple, la classe [74, 78[ comprend toutes les valeurs supérieures ou égales à 74, mais strictement inférieures à 78. Ainsi, 74 appartient à cette classe; de même 77,99 appartient à cette classe, mais 78 appartiendrait à la classe suivante.

---

La définition de ces intervalles repose sur les hypothèses suivantes :

- a) La cote E est donnée si la note est inférieure à 50 % et le pourcentage de notes E est en général de 5 %.
- b) La cote A+ est donnée si la note est supérieure à 90 % et le pourcentage des cotes A+ est en général de 5 %.
- c) L'ampleur des intervalles des cotes D à A+ est la même.

Mars 1995

**Règlements du Comité de programmes en géographie**

**A) Qualité du français écrit**

« Pour tout texte remis au professeur, la note accordée au travail pourra être réduite jusqu'à un maximum de 20 % si la qualité du français est jugée insuffisante ».

**B) Présentation matérielle des travaux**

« Toute rédaction de texte réalisée ou complétée à la maison doit être obligatoirement dactylographiée ou traitée ».

**C) Retard dans la remise des travaux**

« Tout travail académique non remis à la date fixée par le professeur sera automatiquement pénalisé de 5 % des points accordés à cette activité par jour ouvrable de retard ».

## 8. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer :

[GEO1100 - Géographie et aménagement du territoire](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

[http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte\\_reglements.shtml](http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml)

[http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte\\_politiques.shtml](http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml)

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Yves Fréchette

---

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Professeur-e       Chargé-e de cours

Stéphane Campeau

---

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle

Denis Gratton

---

Nom de la directrice ou du directeur du département

La version électronique originale de ce plan de cours est signée et conservée au Décanat des études.